



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 10297

Numéro SIREN : 793 172 446

Nom ou dénomination : 13 MENTHE BASILIC

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2017 sous le numéro de dépôt 48076



20170480762016

DATE DEPOT : 05/07/2017

N° DE DEPOT : 48076

N° GESTION : 2013B10297

N° SIREN : 793172446

DENOMINATION : 13 MENTHE BASILIC

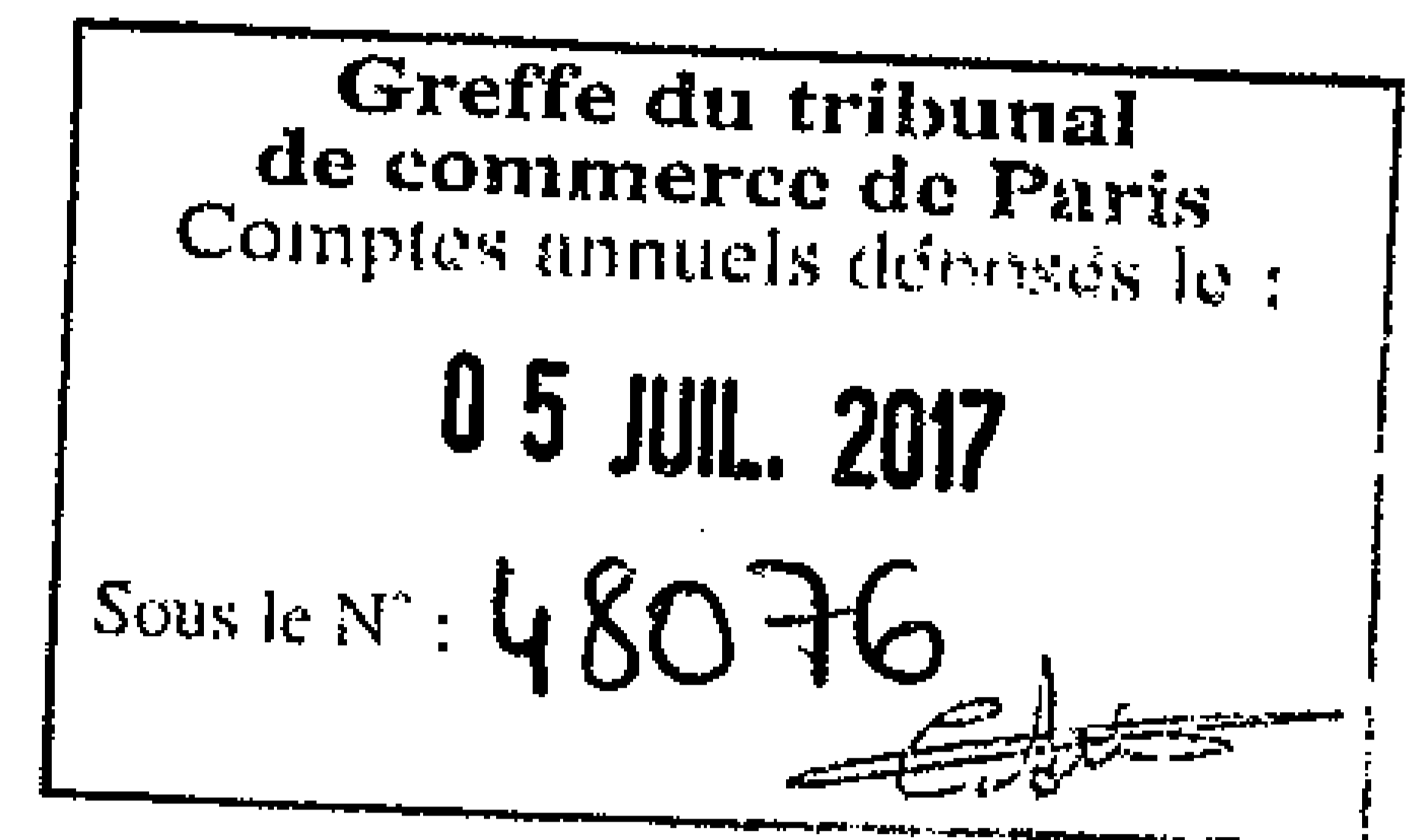
ADRESSE : 13 rue de Clichy 75009 Paris

MILLESIME : 2016

SASU 13 MENTHE BASILIC

Société Anonyme Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 13, rue de Clichy
75009 PARIS

RCS PARIS 793 172 446



RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE Sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce

Exercice clos le 31 décembre 2016

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne n'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Président

Jourlouat

SASU 13 MENTHE BASILIC

Société Anonyme Simplifiée
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 13, rue de Clichy
75009 PARIS

RCS PARIS 793 172 446

DECISION ORDINAIRE DE L'UNIQUE ASSOCIE Du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept

Le Trente juin

A onze heures,

Monsieur Joël **TOURLOURAT**,
Né le 14 avril 1961 à Saint Denis en Val (45560)
De nationalité française,
Qui détient l'intégralité du capital soit 100 parts de 10 € chacune,
Qui est président de la société,
Qui est en possession des documents suivants :

- 1° - l'inventaire, le bilan et son annexe, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- 2° - le rapport de gestion du président ;
- 3° - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

Va prendre les décisions ci-dessous, conformément à l'ordre du jour suivant ;

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Président des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation de ces comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

JS

PREMIERE RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir lu le rapport de gestion, **approuve** ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de **10 837 €**

Il décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à Nouveau 10 837 €

DEUXIEME RESOLUTION

L'Unique associé donne quitus entier au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir entendu le rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, **en prend acte** purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Unique associé décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes afin de procéder à toutes formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'**unique associé** Président

L'UNIQUE ASSOCIE PRESIDENT

Monsieur Joël **TOURLOURAT**





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 13 MENTHE BASILIC 13 RUE DE CLICHY 750096 PARIS 09 France	13 RUE DE CLICHY 750096 PARIS 09
SIRET 79317244600015	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées RESTAURATION RAPIDE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	3 460	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	M TOURLOURAT JOEL
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 19042017 Lieu : PARIS
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M TOURLOURAT JOEL <i>Tourlourat</i>

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case :

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		<small>Pour les SARL</small>	<small>Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</small>					
<ul style="list-style-type: none"> - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 		<small>Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit</small>	<small>Année au cours de laquelle le versement a été effectué</small>	<small>Montant des sommes versées :</small>				
				<small>à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits</small>	<small>à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement</small>		<small>à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6</small>	
1		2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice				
				MVLТ réalisée au cours de l'exercice				
				MVLТ restant à reporter				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise SASU 13 MENTHE BASILIC			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 13 RUE DE CLICHY			750096 PARIS 09			
SIREN			7 9 3 1 7 2 4 4 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2			Durée de l'exercice précédent* 1 2			
			Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	32 997	030	8 664
	Immobilisations financières * (1)		040	45	042	45
Total I (5)		044	33 042	048	8 664	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	1 230	062	1 230
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	17 212	074	17 212
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	23 264	086	23 264
Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	41 706	098	41 706	
Total général (I + II)		110	74 748	112	8 664	
PASSIF					Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		
	Report à nouveau			134	(3 126)	
	Résultat de l'exercice			136	10 837	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	8 711		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	28 973	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 155	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)			172	10 613	
Produits constatés d'avance			174	(317)		
Total III			176	57 373		
Total général (I + II + III)			180	66 084		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	6 882	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 13 MENTHE BASILIC

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	316 297		
	Production vendue	Biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	675		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	316 972		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	130 300		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 474		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :))				242	95 843		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	863		
	Rémunérations du personnel*				250	58 047		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 233		
	Dotations aux amortissements*				254	4 545		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		} 262			
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	307 307		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	9 665		
Produits financiers (III)		280	2 922	Charges financières (V)		294	719	
Produits exceptionnels (IV)						290	5	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		} 300	517		
	} dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	519			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	10 837		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	10 837	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	519		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	11 356	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : *..... 7 896.....dont imputés sur le résultat :					360	7 896	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	3 460	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : SASU 13 MENTHE BASILIC

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 462	442	6 882	444		446	8 344	
	Installations générales agencements divers	450	13 276	452		454		456	13 276	
	Matériel de transport	460	9 158	462		464		466	9 158	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 219	472		474		476	2 219	
Immobilisations financières		480	45	482		484		486	45	
TOTAL		490	26 160	492	6 882	494		496	33 042	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 396	542	1 328	544		546	2 723	
	Matériel de transport	550	1 577	552	2 290	554		556	3 867	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 125	562	483	564		566	1 608	
TOTAL		570	4 098	572	4 100	574		576	8 198	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU 13 MENTHE BASILIC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 896
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	7 896
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	7 896

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 13 MENTHE BASILIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016	
		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	316 297	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	675	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 1	144	316 972
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	130 300	
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1 474	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	67 459	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
	TOTAL 2	152	199 233
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	117 739
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	117 739	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	<input type="checkbox"/> 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.